

Réunion d'habitants du 19/11/2018

Procès-verbal

Thème : Création d'un emplacement de stationnement sur le trottoir du n° 19 rue Lieutenant Freddy Wampach.

Intervenants : MM. Olivier MAINGAIN, Bourgmestre, Philippe JAQUEMYNS, Echevin de la Mobilité, et Frédéric DENYS, conseiller en mobilité.

Assistance : 6 personnes.

M. l'échevin introduit le débat en exposant la situation, aidé en cela par M. DENYS qui illustre le sujet par des photos des lieux.

Le projet de créer un emplacement de stationnement sur le trottoir semble d'abord être accueilli favorablement.

Une première voix s'élève pourtant pour que le trottoir soit maintenu libre, permettant ainsi d'utiliser les lieux pour décharger ponctuellement les personnes et les marchandises. M. l'échevin attire l'attention sur le fait qu'il n'est pas légal de se garer ou de s'arrêter sur un trottoir.

Un habitant du n° 23 de la rue Wampach embraie sur la première intervention en soulignant que décharger les personnes et les marchandises sur un trottoir est bien pratique et que, de toute façon, l'interdiction évoquée par M. l'échevin ne fait l'objet d'aucun contrôle. La personne renchérit en avançant que laisser le trottoir libre offre une meilleure visibilité pour traverser.

Les habitants évoquent ensuite d'autres pistes pour améliorer l'offre en emplacements de stationnement :

- ! recourir au système des horodateurs ;
- ! mettre en permanence à disposition des riverains le parking de 18 places situé sur l'avenue Tombu, réservé en journée au personnel de la crèche et aux employés du Service Jeunesse-Sports. Un panneau précisant les heures d'accès aux riverains est demandé.

M. le Bourgmestre marque son accord pour le lancement d'une enquête visant à mettre l'artère en zone de stationnement avec horodateurs et promet une actualisation des avis et panneaux à l'entrée du parking Tombu.

M. l'échevin clôture cette première partie du débat en résumant :

- ! pas de création d'un emplacement de stationnement sur le trottoir du n° 19 de la rue Wampach ;
- ! enquête sur l'éventuelle mise en zone horodateur.

Autres sujets abordés

L'aménagement du dépose-minute est favorablement salué par l'assistance. Seul regret : la hauteur de la bordure rend difficile le croisement des véhicules empruntant la voirie. De plus, la modification du virage Wampach résultant de l'aménagement du dépose-minute provoquerait un accroissement de la vitesse pratiquée.

M. le Bourgmestre répond que la hauteur de la bordure est volontaire. Le rétrécissement de la voirie ainsi créé amène les automobilistes à ralentir. Ce point résultait d'ailleurs d'une demande explicite des parents et des enseignants. M. le Bourgmestre dit s'être rendu sur place et a constaté l'efficacité du dispositif. Il ajoute que la zone 20 de l'avenue du Couronnement sera repensée et que le carrefour avec l'avenue Tombu y sera inclus.

Dernière requête des riverains : placer un « traffic analyser » dans l'avenue du Couronnement. M. DENYS avoue avoir difficile à croire que des vitesses excessives puissent être pratiquées aux abords d'une école, d'une zone 20 et d'un tournant à angle droit. M. le bourgmestre accepte l'idée du traffic analyser mais limité au tronçon de l'avenue du Couronnement situé avant la rue Wampach.

Clôture des débats à 20 h.